



## Cdd terme incertain?????????

Par **Maïté01**, le **17/05/2009** à **22:54**

Bonjour,

Je suis actuellement employée dans la grande distribution en CDD à terme incertain. Il est noté sur mon contrat: "...pour une période minimale du 10 juillet 2008 au 9 juillet 2009, le présent contrat prenant fin au retour effectif de Mme..."

Je souhaiterais quitter mon emploi, est-ce possible le 9 juillet en temps que fin de contrat? Si non est-il possible de s'arranger avec l'employeur? Aurais-je des indemnités de chômage? Merci d'avance

Maïté

Par **NINA**, le **19/05/2009** à **13:16**

Bonjour,

Il est vrai qu'en principe, en cas de CDD conclu pour le remplacement d'un salarié absent, vous êtes tenus d'attendre le retour de la personne que vous remplacez.

Néanmoins, en pratique on accepte souvent de faire cesser le contrat à l'issue de la durée minimale, même si la personne n'est pas revenue.

Le salarié ne perdra pas le bénéfice de l'indemnité de fin de contrat et le salarié pourra prétendre au bénéfice de ses allocations chômage.

Je vous conseille donc d'en discuter avec votre employeur qui souhaite peut-être la même

chose que vous.

Assurez-vous auprès de lui qu'il ne considérera pas votre départ comme une rupture anticipée ....